

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1126

Rubrik: Parlament

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Europe en creux

La relance suisse du rapprochement avec l'Europe de la CE et de l'AELE passe par les cantons et le financement de la politique étrangère. On pense par exemple à une participation au fonds de cohésion de la CE.

(ag) Le débat du Conseil national sur le «programme consécutif au rejet de l'Accord EEE» a été perçu comme confus et résigné. On faisait plus que respecter la volonté du peuple et des cantons: on accusait le coup.

Au lendemain du vote, nous pensions que plusieurs occasions politiques permettraient de raviver le débat: l'initiative de l'extrême-droite sur l'obligation faite au Conseil fédéral de consulter le peuple avant de négocier une adhésion à la Communauté, et le rapport complémentaire sur l'intégration exigé par les Chambres en septembre 1992.

L'initiative semble en sommeil; l'extrême-droite aurait-elle compris la faute tactique qu'elle commettait en livrant bataille sur le mauvais terrain? Quant au rapport complémentaire, le Conseil y renonce. Dommage, car il aurait permis après coup de corriger une rédaction hâtive, tombée inopportunistement en plein débat sur l'EEE.

Le calendrier

Le rapport du 18 mai 1992 sur la question d'une adhésion de la Suisse à la CE était en effet, aux yeux mêmes des pro-européens, d'une grande faiblesse; il faisait suiviste; l'argument principal tenait dans ce principe: «Il faut y aller

puisque tous y vont» et donc y aller tout de suite pour participer aux discussions sur la nouvelle organisation de la Communauté, dès 1996. La divergence entre le temps externe (le rythme d'élargissement et d'approfondissement que l'Europe espérait à l'époque se donner) et le temps interne (la lente maturation de la Suisse) était occultée. Et surtout, l'originalité de la structure suisse confrontée à une nouvelle donne historique n'était pas réellement analysée. Ce n'était qu'un rapport d'opportunité.

L'occasion aurait été bonne, après le rejet de l'EEE et pendant le gel des négociations, d'ouvrir un débat de fond sur la Suisse dans l'Europe d'aujourd'hui, même s'il ne débouchait pas sur des décisions immédiates.

A défaut on privilégie les seules conditions externes. Elles ne sont pas négligeables. Mais ce que nous avons à faire ne dépend pas de ce que décident l'Autriche ou la Suède.

Eurolex

Les Chambres tentent donc de récupérer ce qui, dans l'acceptation du droit communautaire, est aujourd'hui récupérable. L'opération est de faible portée pour deux raisons.

Les modifications décidées par le Parlement avant le vote étaient limitées en nombre et en importance. Les questions sensibles en raison même de leur importance bénéficiaient d'un délai d'adaptation.

Le premier train d'Eurolex avait un sens symbolique. Il renvoyait à un enjeu, celui du rapprochement, de la participation, et aussi celui des points de résistance. Si vous enlevez l'enjeu, les questions deviennent, prises pour elles-mêmes, terre-à-terre. Au mieux, elles renvoient à un accord bilatéral de réciprocité. On en est là.

La carte du GATT

La Suisse, aujourd'hui, a un intérêt primordial à l'aboutissement des négociations du GATT. Dans la mesure où la Communauté, sous l'effet de la crise, envisage des mesures protectionnistes,

la Suisse peut, dans le sillage des Etats-Unis, s'en prémunir, par la libéralisation mondiale du commerce et des services. Mais cette libéralisation met en question son propre protectionnisme. Si le Message renvoie constamment à des mesures anti-cartellaires, plus au niveau de l'intention que de l'action, pour l'instant du moins, cette stratégie politique, et son coût, ne sont pas clairement débattus.

La relance européenne

Vu l'importance du droit cantonal, un grand nombre de mesures de libéralisation dépendent des cantons. On citera la reconnaissance des diplômes, la faculté d'exercer certains métiers, l'ouverture des marchés publics. Il importe qu'à leur initiative ils aillent de l'avant. S'ils étaient trop passifs, ils prendraient le risque de voir leurs compétences coiffées par le droit fédéral. Mais surtout on sait que tout accord avec la CE, soumis à ratification, exigera la majorité des cantons. Si des initiatives et une politique active ne viennent pas d'eux, si le groupe de contact Confédération-cantons ne se renforce pas, s'il ne donne pas une publicité à ses décisions, s'il ne s'institutionnalise pas, l'immobilisme et les blocages risquent de persister.

La deuxième condition de relance, nous l'avons souvent évoquée. La Suisse ne peut pas égoïstement faire l'économie d'une participation au fonds de cohésion européen. A titre bilatéral les mêmes sommes devraient, au minimum, être engagées. Obligation politique de faire «comme si...» à laquelle il est trop facile d'opposer le vote du 6 décembre. Une des primautés du régime des finances actuellement en discussion serait de dégager les moyens d'une politique étrangère active et solidaire. La majorité de droite, hélas, ne l'a pas compris. Elle est obnubilée par la quote-part fiscale qu'elle refuse aveuglément d'augmenter. Elle qui aime à défendre les attributs traditionnels de l'Etat (armée et diplomatie) veut ignorer que la politique extérieure exige aujourd'hui des moyens aussi importants que l'achat d'avions ou de canons. Si l'on voulait prendre en compte une politique européenne active, ce n'est pas une TVA à 6,5% qu'il faudrait préconiser, mais une TVA à 7% au minimum. La ladrière suisse est l'obstacle premier au rapprochement européen.

Là, hélas, les reconversions seront lentes. Il faut commencer, au moins, par le dire à très haute voix. ■

tre les deux rédactions et chacune souhaite que l'autre titre puisse continuer d'exister.

Il est certain pourtant que les deux publications sont partiellement concurrentes. *Domaine public* a déjà ressenti les effets d'une plus grande offre de journaux en Suisse romande et parfois d'une amélioration de leur qualité. La capacité de lecture des gens n'est pas extensible à l'infini et le renouvellement des départs «naturels» est toujours plus difficile.

Malgré cela, notre démarche et notre indépendance nous semblent garder tout leur sens, et cela tant que nos lecteurs décideront de nous donner les moyens nécessaires.